

AXE N°4 : COOPERATION ECONOMIQUE

4.1. Concertation

La Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de la Francophonie, réunie à Monaco en avril 1999, a adopté une Déclaration qui guidera l'action des différents opérateurs et acteurs de la Francophonie en matière de coopération économique à trois niveaux : Etats et gouvernements, entreprises et ressources humaines.

Nous avons décidé de renforcer la concertation francophone tant au sein des organisations multilatérales que dans la perspective des conférences internationales particulièrement importantes.

Cette concertation, politique et technique, nous permettra de partager et d'accroître notre information mutuelle, afin, lorsque cela sera possible, d'aboutir à des propositions communes.

A cet égard, nous convenons de nous concerter dans la perspective du prochain cycle de négociations à l'OMC et tout au long de ce cycle.

Soucieux de favoriser l'intégration régionale en cours, nous appuyons les efforts destinés à renforcer la compétitivité des économies des Etats et gouvernements membres, à favoriser le développement des échanges intrarégionaux et la cohérence des politiques macro-économiques, et à harmoniser les règles juridiques applicables à la vie économique.

Nous poursuivons nos efforts pour lutter contre la pauvreté. Nous nous emploierons à persuader la communauté internationale d'adopter une attitude plus équitable sur la question de la dette, particulièrement celle des Pays les moins avancés.

4.2. Aide au commerce et à l'investissement

Nous invitons les opérateurs de la Francophonie à développer leur action économique là où leur expérience offre aux pays membres une véritable plus-value : l'information, la formation, et l'aide à l'intégration au système économique mondial. La Francophonie devrait également promouvoir différentes formes de coopération : Nord-Sud; Sud-Sud et tripartite.

Dans cet esprit, nous approuvons les projets suivants, dont nous demandons la mise en œuvre lors du biennium 2000-2001 :

- Création d'un dispositif francophone d'information économique destiné notamment à éclairer les acteurs économiques sur les possibilités d'investissement ;
- Constitution d'un réseau d'institutions de formation au commerce international ;
- Etablissement d'un fonds destiné à l'intégration et à la pleine participation des pays les moins avancés au système économique mondial.